

Le contrat d'apprentissage

Quels employeurs ?

Tous les employeurs disposant d'un numéro de SIRET en France

Quels jeunes ?

Les jeunes de 16 à 29 ans au début du contrat
Les jeunes de moins de 16 ans dans certains cas

Quelles modalités pour ce contrat ?

CDI ou CDD d'une durée de **6 à 48 mois**, selon le titre ou le diplôme préparé
La **durée hebdomadaire** est la même que celle des autres salariés et inclut le temps de **présence en CFA** (le temps partiel est exclu)
Le contrat peut être rompu librement et de manière unilatérale dans les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise
Le jeune n'est pas pris en compte dans les effectifs
A l'issue d'un contrat d'apprentissage, **aucune indemnité** de fin de contrat n'est due

Quelle rémunération pour l'apprenti ?

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti			
	Moins de 18 ans	De 18 à moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% = 419 €	43% = 668 €	53% = 823 €	100% = 1554 €
2ème année	39% = 606 €	51% = 792 €	61% = 947 €	100% = 1554 €
3ème année	55% = 854 €	67% = 1041 €	78% = 1212 €	100% = 1554 €
4ème année				

Rémunération **minimum** indiquée en pourcentage du **SMIC brut mensuel** (au 1er Janvier 2021 : 1554.58 €)
Pour l'apprenti, salaire brut = salaire net

Le résultat est indicatif. Il s'agit d'un minima prévu légalement ou conventionnellement.
Calculer le salaire de l'apprenti : www.alternance.emploi.gouv.fr



Quels avantages et aides financières pour l'employeur du secteur privé ?

Aide à l'embauche d'un apprenti

1ère année : **5000** Euros pour un apprenti mineur / **8000** Euros pour un apprenti majeur (du 1er Juillet 2020 au 31 Décembre 2021)
2ème année : 2000 Euros
3ème année : 1200 Euros

Aucune distinction sur le diplôme préparé : du CAP à la Licence Professionnelle

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'aide sera versée uniquement si le quota d'alternants est respecté (soit 5% des effectifs)

Quelles aides financières pour l'apprenti ?

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne les apprentis durant leur formation (selon leur situation financière) : logement, transport, restauration, frais d'équipement, aide au passage du permis de conduire : la demande se fait auprès du CFA
=> Voir détails sur le site : www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Aide de l'Etat d'un montant de **500 Euros** pour le financement du permis B, pour les apprentis ayant au moins 18 ans et engagés dans la formation.

Aide possible pour achat ordinateur portable afin de suivre la formation à distance quand

Quelles formalités pour l'employeur ?

Désigner un maître d'apprentissage
Valider l'inscription de l'apprenti dans un CFA
Compléter le CERFA (formulaire disponible sur le site : www.travail-solidarite.gouv.fr)
Déclarer l'embauche à l'URSSAF avant le début du contrat
Au plus tard dans les 5 jours suivant la conclusion du contrat, envoyer le contrat d'apprentissage, signé par le CFA, l'employeur et le jeune, à son OPCO de référence

Qui contacter pour vous accompagner ?

Mission Locale Technowest
Service Emploi

9 rue Montgolfier - Immeuble le France - Entrée A - 33700 Mérignac
emploi@missionlocaletechnowest.fr / 05 56 12 61 99

Mise à jour le 26/03/2021

Ne pas jeter sur la voie publique